

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 septembre 2021

« Le compte rendu, document officiel, enregistre les votes et décisions prises lors du Conseil Municipal. Le Procès-Verbal fait l'écho des débats entre les conseillers municipaux. »

Nombre de conseillers municipaux : 13 présents / 15 voix

Présents : MM. Sabrina Ancel, Gabriel Mossuz, Claude Mariotti, Arnaud Layat, Pelagia Casassus, Agnès Chatel, Sandrine Collavet, Sandrine Delorenzi, Alain Doucet, François Gevaux, Philippe Maurice Demourieux, David Morel, Marc Sintès.

Absents excusés : Nadia Chatel Louroz (procuration Marc Sintès), Alexine Gay (procuration François Gevaux).

Le conseil municipal désigne Sandrine Collavet secrétaire de séance.

Prologue

Mme le Maire explique un changement de procédure. Désormais le secrétaire de Mairie dressera un compte-rendu des délibérations et le secrétaire de séance, s'il en justifie le besoin, fera un procès-verbal plus détaillé. Ce dernier sera envoyé aux conseillers pour modifications éventuelles dans un temps donné.

Débat sur la justesse des propos et des comptes-rendus. Faut-il tout noter après enregistrement audio du conseil ou un procès-verbal suffit-il ?

Mme Casassus insiste sur la nécessité de tout noter et trouve que les corrections ne sont pas toujours prises en compte. Ces interventions lors des conseils ne sont pas incluses dans le CR.

Mr Sintès intervient sur l'expérience avec le problème de la carrière et la nécessaire transparence des débats difficiles à mettre en œuvre. Il leur avait été reproché de ne donner que les résultats des votes.

Mme le Maire explique qu'elle n'aura pas le temps avec le secrétaire de Mairie de rédiger des PV.

Il est rappelé que les gens qui souhaitent plus de transparence sont invités à assister aux conseils municipaux.

Mr Mariotti invite à la confiance accordée aux deux secrétaires.

Monsieur Morel pousse « un coup de gueule » : il est fatigué par les discussions stériles et la perte de temps qu'elles entraînent. Il estime que nous serons jugés sur nos actes uniquement.

1) Création d'une police pluri-communale

Madame le Maire a sollicité l'intervention du maire de Saint Jeoire, Antoine VALENTIN, pour leur expliquer le but de créer une police pluri communale.

Monsieur Valentin évoque les faibles moyens de notre secteur en ce qui concerne les forces de gendarmerie pour notre secteur. (19 militaires). Notre secteur est entouré de zones urbaines mieux encadrées par les forces de l'ordre. En conséquence, la délinquance quitte ces zones pour opérer dans nos villages.

Un policier municipal ne doit pas être seul. L'embauche d'un second policier municipal lui a fait entrevoir la possibilité de faire un partage d'agent avec les communes limitrophes.

La création ne peut se faire qu'avec des communes limitrophes par convention pour une durée maximum de 3 ans. Il est possible de déterminer un nombre d'heures selon nos besoins. Les différentes missions d'un policier municipal sont les suivantes : police funéraire, police routière, prévention et patrouille, divagation des animaux, police de l'environnement, urbanisme et conflits du quotidien.

Le coût annuel pour 2 policiers municipaux est de 90 000 €.

Il est prévu que les policiers soient armés.

Il est demandé aux conseillers municipaux, après présentation des différentes missions de cette police municipale, d'évaluer les besoins pour Saint Jean de Tholome et l'éventualité d'un partenariat avec la participation au comité de pilotage.

Les conseillers vont recevoir pour réflexion, la convention entre Saint Jeoire et Onnion.

Des débats intéressants se sont ouverts sur l'armement de cette police municipale qui ne fait pas l'unanimité et sur la nécessité de prévention auparavant (par le biais des écoles et du bulletin municipal par exemple.). Discussion et témoignages sur divers trafics en Môle et dans notre village.

Deux questions sont posées par Mr Sintes :

- Quel est l'impact de cet engagement sur les finances de notre commune ?
- Qui s'engagera à participer au comité de pilotage de ces policiers municipaux ?

Mr Gevaux s'interroge : Est-ce que des policiers permettront de réduire les finances investies dans la sécurisation de nos routes et à la lutte contre la dégradation des biens de notre commune ?

La majorité du conseil est intéressée par le projet. M. DOUCET souhaite plus de prévention et Mme CASASSUS souhaite que les règles à respecter soient rappelées dans le bulletin municipal.

2) Comptes rendus des réunions de commissions

Commission bâtiment : concernant la propriété de M. AMOUDRUZ, Maître MORET a reçu les éléments pour l'évaluation de ses biens. Un rendez-vous doit être pris avec sa curatrice pour réaliser la succession. Les relevés de la cure ont été réalisés et transmis au CAUE.

Concernant l'Alpestre, un rendez-vous a été demandé aux membres de l'association pour le samedi 11 septembre. Nous sommes dans l'attente de leur réponse. Afin de récupérer le bâtiment, il est possible de réaliser une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) soit foncière ou soit avec projet défini.

Mr Gevaux interroge sur la date de la prochaine réunion de la commission bâtiment. Certains dossiers, après 5 mois sans réunion, ne semblent pas pouvoir attendre. (Cf étanchéité de l'école)

Mr Mariotti rappelle ses problèmes de santé et propose une date de réunion au 28 septembre.

Mr Gevaux pose donc le problème d'une commission qui ne peut se réunir à cause de l'absence de son président. Mme le Maire propose que la commission se réunisse et l'informe.

Mr Sintès rappelle sa demande de créer une sous-commission pour le dossier de l'école en incluant Mme Quesne Dessoliers (Maitre d'œuvre) pour ses compétences. (membre du comité consultatif de la commission Bâtiment). Il est décidé que Mme le Maire, Mr Gevaux, Mr Mossuz, Mr Maurice Demourieux seront responsables de cette sous-commission. Mme Quesne Dessoliers aurait une mission d'intérêt public pour intervenir.

Mr Mossuz réclame une nouvelle réunion avec l'avocat. Il rappelle que certains documents sont attendus depuis le 16 juillet par l'expert. Le secrétaire de Mairie précise qu'ils sont envoyés à ce jour.

Mr Gevaux demande si le devis de l'étanchéité a été donné pour validation à l'expert. Mme le Maire précise que depuis la réparation faite par l'employé communal, les fuites sont moindres.

Vie associative : le forum des associations a bien fonctionné. Une réunion doit être programmée pour établir un bilan du forum des associations et prévoir un comité des fêtes.

Concernant le marché, les conseillers devront revenir pour aider l'employé municipal pour le rangement car des grandes négligences de l'association « Les gens d'ici » sont manifestes. L'employé municipal est excédé.

Communication : Mme Collavet remercie le conseil municipal pour la distribution du bulletin municipal. A ce jour, il n'y a pas de statistiques par rapport au site internet. Une réunion est prévue le 14 septembre.

Aménagement et travaux : la campagne de réfection des enrobés a été réalisée début août. 2 jours supplémentaires ont été programmés afin de finir la tournée. L'enrobé défectueux sur certaines routes sera bientôt à prévoir dans le budget. 50 000 € étaient alloués pour les entretiens de voirie. Mr Sintès pose la question d'un possible dépassement.

Mr Layat répond affirmativement et précise que l'on attend encore l'assurance pour les dégâts causés par l'accident de camion sur la route de vers Gevaux.

Les travaux des eaux pluviales ont débuté à Savernaz. Concernant le problème des crues de cet été, une réunion sera programmée afin de voir les travaux qu'il faut réaliser en s'aidant du schéma des eaux pluviales. Mr Layat demande à chaque conseiller de lui faire un retour sur les possibles dégâts identifiés sur la commune.

Enfance : il a été redéfini le fonctionnement. Les réunions se feront en comité consultatif. La commission se réunira uniquement sur demande urgente et pour préparer les retours au conseil municipal.

Une demande a été faite au collège de Saint Jeoire et au lycée de Bonneville pour obtenir la liste des élèves afin qu'on puisse faire un sondage concernant l'utilisation de Prof Express. Une demande a été adressée à prof express également pour repousser au maximum le délai de réengagement. Information que des travaux ont été réalisés à l'école.

Difficulté avec l'embauche d'une personne (pour la cantine et le ménage) qui a abandonné son poste le jour de sa prise de fonction. Les remplacements ont été faits au pied levé par le

secrétaire de Mairie, des conseillers ou des parents d'élèves. L'embauche d'une autre personne s'est faite le lundi suivant.

Ressources humaines : Embauche de Mme MELLUL Pamela depuis le 6 septembre pour le ménage des locaux et la surveillance à la cantine.

Mr Doucet s'en reporte au dernier point de la commission enfance, jeunesse et sports.

Urbanisme : le projet présenté pour l'OAP n°3 doit être revu le 13 septembre lors de la consultance architecturale. Discussion avec la CC4R à propos des accès. Un projet a été présenté pour l'OAP n°5 à la Fléchère. Un rendez-vous a été fixé le 25 septembre avec les consorts Mossuz pour leur permis d'aménager. Un échange de terrain a été validé par mail pour l'accès.

Participatif : il est demandé qu'un compte rendu de chaque commission soit fait lors des réunions et envoyé en mairie afin qu'il y ait un suivi et pour une publication sur le site.

Finances : une séance sera organisée le 30 septembre.

Bois en environnement : Mr Layat informe de l'ouverture du comité consultatif et de la bonne communication entre tous les participants. Il se demande s'il faut faire un choix car le nombre de participants était de 13 personnes. Il faut peut-être envisager de les répartir en plusieurs sous-commissions.

Adressage : Mr Maurice-Desmourioux informe de l'envoi du projet au cabinet professionnel pour évaluer la conformité.

Deux corrections sont attendues : les voies privées qui avaient été supprimées et les routes mitoyennes avec les communes voisines.

Il demande une autre réunion avec le référent du cabinet d'adressage. Celle-ci n'étant pas comprise dans le devis, il demande la validation de cette réunion d'un montant de 200€.

3) Motion de la fédération nationale des communes forestières

Mme le Maire présente au conseil municipal la motion éditée par la fédération nationale des communes forestières visant à s'opposer aux récentes orientations de l'Etat qui projette de supprimer 475 postes à l'horizon 2025 tout en augmentant la participation financière des communes au budget de l'Office Nationale des Forêts.

M. SINTES est étonné du ton inadapté de la motion.

Le conseil municipal, après avoir délibéré (14 pour, 1 abstention (Marc Sintès)), accepte de voter la motion présentée.

4) Etat d'assiette des coupes de bois pour l'année 2022

Mr Layat nous présente les différences de coupes (façonnées et sur pied).

Il informe que laisser les coupes « en l'état » après travaux forestiers est meilleur pour l'écologie (humus, protection de la repousse face au gibier).

Il évoque le besoin de diverses coupes de bois abîmé pour régénérer la forêt mais qui n'apporteraient aucun bénéfice financier.

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de M. le Directeur d'Agence de l'Office National des Forêts de Haute - Savoie concernant les coupes à assécher en 2022 en forêt communale relevant du régime forestier. Il s'agit des parcelles Y et A en contrat bois façonnés. La commission bois et environnement informe le conseil municipal qu'elle a choisi de réaliser la vente sur pied.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité,

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 présenté,
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté,
- Précise que la vente se fera sur pied.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

5) Décision modificative du budget principal – achat du logiciel cantine

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il faut prendre une décision modificative du budget principal suite à l'achat du logiciel cantine.

Mme le Maire informe le conseil municipal que 2 devis ont été demandés et que seul 3D OUEST a répondu. Ce logiciel a pour but de répondre à l'obligation de donner aux parents la possibilité de payer la cantine 24h/24. (Obligation venant de la loi finance)

Il répond aussi à la possibilité de gestion des inscriptions cantine par une autre personne que le secrétaire de Mairie.

M. Gabriel MOSSUZ dit que cet achat a été mal organisé car il n'était pas prévu au budget et qu'il n'y a pas eu de formation pour les parents.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide (14 pour, 1 abstention (Gabriel Mossuz) la décision modificative suivante :

- Diminution des crédits de 4 710 € sur le compte 2188 - autres immos corporelles ;
- Augmentation des crédits de 4 710 € sur le compte 205 - concessions et droits similaires.

6) Divers

1) Prise de poste de Mr Hoarau.

Il prend son poste le 1er octobre. Il doit passer son CACES pour le maniement des engins d'entretien de la commune.

Mr Gevaux revient sur le point de la nomination du nouveau cantonnier. Il rappelle que lors du conseil du 6 juillet, Mme le Maire a précisé qu'aucune décision d'embauche n'avait encore été prise, car il fallait réunir la commission RH pour éclaircir des points. Un candidat a reçu la lettre de non retenue de candidature en date du 12 juillet.

Mr Gevaux veut connaître la raison de la précipitation de cette réponse alors que la commission RH ne pouvait se réunir.

Mme le Maire répond qu'elle a tranché par elle-même n'ayant aucune réponse malgré ses relances par mails et par messages. Elle n'a eu que 2 retours écrits par Mr Mossuz et Mr Doucet. Mr Mossuz précise qu'il était opposé au choix qui a été fait.

Mr Layat intervient pour signaler que la commune avait besoin de quelqu'un de disponible avant le 1^{er} Novembre 2021. Un des candidats avait 2 mois de préavis, le second 3 mois de préavis.

Mr Gevaux précise que, de l'extérieur de la commission RH, la décision surprend et paraît totalement arbitraire : refuser la personne qui était apte à manœuvrer les engins municipaux au profit d'un novice. Mme le Maire en convient.

Mr Doucet précise qu'il y avait un souci de déontologie et qu'un déontologue a été consulté. Le problème déontologique du candidat non retenu est sa volonté en janvier 2022 d'augmenter le cheptel de son exploitation agricole. Le cumul d'activité est très réglementé dans la fonction publique.

- 2) Permanences de l'été. Elles se sont globalement bien passées selon Mme Le Maire. Elle a constaté qu'il était nécessaire de renforcer nos compétences pour remplacer le secrétaire de Mairie. Elle précise, sur demande d'un conseiller, que pour l'année prochaine, des permanences seront sans doute faites par les autres élus.

Mr Gevaux rappelle la difficulté de connaître les horaires de Mairie pour l'été, ayant entraîné un quiproquo lors du décès d'un concitoyen.

Mr Mariotti signale que pour des déclarations de décès, les pompes funèbres se chargent des formalités et il n'est pas nécessaire de passer par la mairie.

- 3) Volonté de création d'une piste VTT sur le Môle par la CC4R

La CC4R a pour projet de refaire le balisage de l'ENS du Môle (Espace Naturel Sensible).

Elle profiterait pour créer une piste VTT au départ du parking de Chez Bérourd qui monterait à l'Écutieux, redescendrait au petit Môle par des petits sentiers de pâture pour redescendre sur le chemin de montée des randonneurs.

Début mai, une réunion a été faite avec les communes concernées (Ayze, St Jean et La Tour) qui a abouti à un rejet du projet.

Mme le Maire fera passer le plan du projet à tous les conseillers.

Les conseillers sont inquiets par ce projet qui ne tient pas compte de la sécurité, de l'écologie et des infrastructures. Le tout étant à la charge des communes concernées.

Baliser des espaces VTT et randonnée est une initiative intéressante qui permet d'éviter les sentiers périphériques plus dangereux. Mais ce projet est incohérent.

Mr Mariotti ajoute que la fédération de chasse se positionne aussi en faveur du NON. Elle est contre le tracé mais pas contre le projet.

Il est rapporté que le Maire de Saint Jeoire serait intéressé par ce projet mais sur le massif des Brasses.

- 4) RDV avec le CAUE le 16 septembre à 10 h.

Mme Delorenzi demande à quel moment la population va être informé du projet.

Mme le Maire répond que ce sera fait après les conseillers.

Mme Collavet regrette la tenue de ses réunions en journée, ce qui exclut un certain nombre de conseillers intéressés.

5) Exonération des taxes du foncier bâti.

Une séance du conseil municipal est demandée par Mme le Maire le 28 septembre pour prendre une délibération qui doit être prise avant le 30 septembre. Elle déplore de n'avoir pas eu le temps de préparer ce dossier complexe pour ce conseil.

6) Cimetière

Mr Gevaux ajoute un point à propos de l'entretien du cimetière. Des personnes ont rapporté le manque d'entretien du cimetière, son non-fleurissement pour les fêtes de Toussaint 2020 et son mauvais état cet été.

Mme le Maire, informée par le CCAS, a fait intervenir l'employé municipal et l'association ALVEOLE. La précédente intervention avait été faite début juillet.

Mr Sintès confirme, photos à l'appui, que le cimetière lui semble délabré. Il faudrait réinvestir rapidement dans des nouvelles jardinières à l'entrée.

Certains demandent que le cimetière soit fleuri à l'entrée pour la prochaine fête de Toussaint comme il est coutume de le faire.

Fin de séance à 0h30